

DÉMARCHE POUR EFFECTUER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

1. Rendez vous au www.afe.gouv.qc.ca. Au centre, cliquez sur « Prêts et bourses à temps plein ».

Québec

English
Nous joindre

⚠ Différents niveaux d'alerte sont en vigueur au Québec. Consultez les [mesures sanitaires qui s'appliquent dans votre région](#) pour connaître les détails. Vous pouvez aussi [consulter toute l'information sur la COVID-19](#).

Accueil > Éducation > Aide financière aux études

Aide financière aux études

Obtenir de l'aide afin de payer vos études à temps plein ou partiel. Mon dossier d'aide financière aux études.

Mon dossier d'aide financière aux études
Faire une demande d'aide financière.
Consulter votre dossier d'aide financière aux études.
[Voir la page →](#)

Prêts et bourses pour études à temps plein
Programme de prêts et bourses pour des études à temps plein en formation professionnelle, collégiales et universitaires.
[Voir la page →](#)

Prêts pour études à temps partiel
Programme de prêts pour les études à temps partiel en formation professionnelle, collégiales et universitaires.
[Voir la page →](#)

Bonifications au Programme de prêts et bourses
Information sur les bonifications au Programme de prêts et bourses pour l'année 2020-2021.
[Voir la page →](#)

Remboursement d'un prêt étudiant
Connaître les possibilités et programmes offerts pour rembourser votre dette d'études.
[Voir la page →](#)

Programme d'allocation pour des besoins particuliers – Adultes
Allocation pour besoins spéciaux destinée aux adultes ayant une déficience fonctionnelle majeure ou une autre déficience reconnue.
[Voir la page →](#)

2. Puis, cliquez sur « Mon dossier d'aide financière aux études ».

Accueil > Éducation > Aide financière aux études > Prêts et bourses pour études à temps plein

Prêts et bourses pour études à temps plein

Le Programme de prêts et bourses permet aux étudiants dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre des études à temps plein.

Mon dossier d'aide financière aux études

Services en ligne. Accéder à son dossier d'aide financière aux études. Faire une demande d'aide financière.

[Voir plus →](#)

Coordonnées

Joindre le Service à la clientèle pour une demande d'aide financière.

[Voir plus →](#)

Avantages des prêts et bourses

Aucun montant à rembourser durant ses études. Taux d'intérêt avantageux. Crédit d'impôt non remboursable. Nous joindre.

[Voir plus →](#)

Conditions d'admissibilité

Vous êtes admissible au Programme de prêts et bourses si vous respectez les conditions d'admissibilité.

[Voir plus →](#)

Étudier à l'extérieur du Québec

Vous pouvez étudier à l'extérieur du Québec si vous êtes considéré comme résident du Québec.

[Voir plus →](#)

Calcul de l'aide financière

Le calcul de l'aide considère votre situation personnelle, les dépenses liées à vos études et la contribution financière.

[Voir plus →](#)

Simulateur de calcul

Faites une simulation de votre demande.

[Voir plus →](#)

Démarches pour faire la demande

Remplir une demande de prêts et bourses et au besoin faire remplir une déclaration.

[Voir plus →](#)

Choisir une institution financière

Remettre son certificat de garantie à son institution financière.

[Voir plus →](#)

3. Cliquez ensuite sur l'encadré bleu « Accéder à Mon dossier d'aide financière aux études » pour créer votre dossier en ligne.

Québec

Accueil < Éducation < Aide financière aux études < Mon dossier d'aide financière aux études

Mon dossier d'aide financière aux études

Pour faire une demande d'aide financière aux études, vous devez avoir en main [votre code permanent](#) et votre numéro d'assurance sociale.

Accéder à Mon dossier d'aide financière aux études

Voici les programmes pour lesquels vous pouvez faire une demande en ligne :

- Prêts et bourses pour études à temps plein
- Prêts pour études à temps partiel
- Allocation pour des besoins particuliers - Adultes
- Explore
- Remboursement différé
- Remboursement d'une dette d'étude par débit préautorisé

Dernière mise à jour : 17 mai 2021

4. Lors de votre première visite, choisissez « S'inscrire » et complétez toutes les sections demandées. Vous devrez choisir un mot de passe qui devra contenir un maximum de 8 caractères dont au moins 1 chiffre et au moins une lettre.

Connexion

⊗ Le délai d'inactivité de votre session est expiré. Pour votre sécurité, nous avons fermé votre session.

Choisir un profil

Personne aux études ▼

Pas encore de dossier d'aide financière aux études?
[S'inscrire](#)

Continuer

5. Lorsque votre inscription sera faite, cliquez sur le menu déroulant du *Sélectionnez votre profil* et choisissez « Étudiant ». Vous pourrez ainsi vous identifier à l'aide de votre nouveau mot de passe et de votre code permanent. Votre code permanent est composé des trois premières lettres de votre nom de famille, de la première lettre de votre prénom et d'une série de chiffres. Par exemple, Marie Dutil aura le code permanent DUTMXXXXXXXX. Toute personne ayant fait des études au Québec possède un code permanent. Vous pouvez le retrouver sur un ancien relevé de notes du secondaire, par exemple, ou sur votre carte étudiante numérique sur Omnivox. Si vous ne possédez plus ces documents, communiquez avec le dernier établissement scolaire que vous avez fréquenté.

gouv.qc.ca/pls/afep01/C17010202_PKG.INIT_SECURITE_2004_PRC?PVA_Langue=FM&PVA_TYPE_INTRV=&PVA_MESG=

Éducation et Enseignement supérieur Québec

Identification

Accueil Nous joindre Aide financière aux études

Jeudi 11 mai 2017 Imprimer

Connexion aux Services en ligne

Identifiez-vous pour accéder aux Services en ligne de l'Aide financière aux études. Si vous utilisez nos services en ligne pour la première fois, cliquez sur Nouvelle inscription.

Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur Mot de passe oublié.

Si vous voulez modifier votre mot de passe, cliquez sur Mot de passe oublié.

Pour plus d'information sur les programmes d'aide financière aux études, consultez le site afe.gouv.qc.ca.

Sélectionnez votre profil ? Étudiant

Code permanent ? DUTM06589302

Mot de passe [.....] [Quitter] [Soumettre]

[Nouvelle inscription](#)

[Mot de passe oublié?](#)

Québec

© Gouvernement du Québec, 2017

6. Vous accédez maintenant à votre dossier en ligne. Si vous étudiez à temps plein, vous voulez donc faire une demande d'aide financière pour des études à temps plein. Vous devez cliquer sur **Formulaire temps plein**.

Québec

Accueil Nous joindre Aide financière aux études

Vos coordonnées Votre dossier **Formulaires Temps plein** Formulaires Temps partiel Formulaires Besoins particuliers

Confirmation ou mise à jour de vos coordonnées

Vous devez d'abord vous assurer que vos coordonnées sont toujours exactes et les mettre à jour dans votre dossier, sélectionnez l'onglet Votre dossier. Pour remplir ou consulter un formulaire, cliquez sur l'onglet de votre choix.

7. Cliquez ensuite sur « Demande d'aide financière » pour remplir le formulaire en ligne de demande d'aide financière de l'année scolaire en cours.



8. Un formulaire en ligne s'ouvre. Remplissez d'abord la section concernant vos renseignements personnels.
9. À la page 3 de 10, vous devrez entrer les renseignements scolaires. Si vous étudiez à temps plein et que vous êtes en cheminement régulier (programme préuniversitaire ou techniques), vous allez directement à la section B. Vous ne vous occupez pas de la section A et vous ne vous occupez pas de la section C.
- a. Votre code d'établissement est **940001**
- b. Les codes de programmes possibles sont :
- Tremplin DEC : 08106 (tous les profils)
 - Arts, lettres et communication : 500A1
 - Sciences de la nature (tous les profils) : 200B1
 - Sciences humaines : 300A1 (tous les profils)
 - Techniques de design intérieur : 570E0
 - Techniques d'éducation à l'enfance : 322A1
 - Optique et lunetterie : 160A0
 - Techniques d'administration et de gestion : 410G0
 - Techniques de services financiers et d'assurances : 410F0
 - Techniques d'intégration multimédias : 582A1
 - Techniques d'inhalothérapie : 141A0
 - Archives médicales : 411A0
 - Techniques juridiques : 310C0

B. Études à temps plein ou réputées à temps plein, ou stage à temps plein à l'université, au collégial ou à l'extérieur du Québec selon le cheminement régulier

Automne 2014

Type de formation

Hiver 2015

Type de formation

Été 2015

Cochez cette case si vous prévoyez être inscrite à l'été 2015 à des études ou à un stage à temps plein (généralement 12 unités) à l'université, au collégial ou à l'extérieur du Québec selon le cheminement régulier. Si vous n'en êtes pas certaine, n'inscrivez rien maintenant. Vous pourrez en tout temps nous faire savoir que vous êtes inscrite à temps plein à l'été en remplissant en ligne le formulaire Déclaration de changement. Votre dossier sera alors mis à jour.

☐

Pour chacune des sessions, vous devrez indiquer le type de formation, votre statut d'étudiant, le code de votre programme et le code d'établissement.

10. Généralement, les étudiants en cheminement régulier ne sont pas à l'école à temps plein à la session d'été. Ignorez donc cette question si c'est votre cas.

11. Poursuivez le formulaire en inscrivant les renseignements relatifs à votre situation personnelle et financière.

Note :

État matrimonial :

- Célibataire : tout étudiant n'ayant jamais été marié ou uni civilement (mariage au palais de justice). Même si vous êtes conjoint de fait avec enfant, vous êtes considéré comme « célibataire » aux yeux de l'AFE si vous n'avez jamais été marié ou uni civilement. On vous demandera plus loin dans le formulaire si vous vivez avec un conjoint et avec au moins un enfant à votre charge. Vous répondrez alors selon votre situation.

12. À la section « Ressources financières », il vous est demandé de fournir vos renseignements financiers concernant l'année d'attribution en cours. Par exemple, pour une demande de prêts et bourses pour 2014-2015, vous devez inscrire une estimation de vos revenus bruts gagnés du **1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014**. Prenez un calendrier et calculez le nombre de semaines **X** le nombre d'heures travaillées **X** le salaire gagné/heure. Si vous n'avez pas travaillé depuis janvier et que vous ne prévoyez pas travailler jusqu'en décembre, inscrivez « 0 ».

Arrondir au dollar le plus près

Vous devez donner une estimation aussi précise que possible de vos revenus.

Vous devez fournir les renseignements concernant vos revenus pour l'année 2014 (du 1er janvier au 31 décembre 2014).

Vous devez également déclarer les revenus bruts en provenance d'une autre province ou d'un autre pays. Inscrivez ces montants en devises canadiennes.

En l'absence de revenus, vous devez inscrire «0» (zéro).

A. Revenus d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi

⑦ Revenus bruts d'employée salariée (y compris le revenu gagné à l'occasion d'un scrutin)	0,00 \$	✓
⑦ Revenu gagné exclusivement à l'occasion d'un scrutin (élections)	0,00 \$	✓
⑦ Revenus nets de travailleuse autonome ou revenus nets d'entreprise	0,00 \$	✓
⑦ Prestations d'assurance-emploi au sens de la Loi sur l'assurance-emploi (y compris les prestations de maternité, de maladie, etc.) de Emploi et Développement social Canada (EDSC)	0,00 \$	✓
⑦ Prestations reçues en vertu du Régime québécois d'assurance parentale	0,00 \$	✓
⑦ Somme reçue d'Emploi-Québec pour votre participation à une mesure de formation de la main-d'œuvre ou du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles en vertu du Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants (PAFILI)	0,00 \$	✓
⑦ Indemnités de remplacement de revenu de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	0,00 \$	✓
⑦ Indemnités de remplacement de revenu de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	0,00 \$	✓
⑦ Indemnités de remplacement de revenu pour les victimes d'actes criminels et indemnités de remplacement de revenu pour les personnes ayant accompli des actes de civisme (IVAC)	0,00 \$	✓
⑦ Rentes ou pensions de retraite ou d'invalidité du Régime de rentes du Québec (RRQ) ou du Régime de pensions du Canada (RPC)	0,00 \$	✓
⑦ Prestations d'un régime de retraite (privé ou public)	0,00 \$	✓

B. Autres revenus

⑦ Montants que vous avez reçus ou que vous recevrez directement à titre de rentes d'orphelin, de rentes d'enfant de personne invalide (RRQ, RPC), de rentes de conjoint survivant (RRQ, RPC), d'indemnités de décès sous forme de rentes en application d'une loi et de rentes d'enfant de victime d'acte criminel (CSST)	0,00 \$	✓
⑦ Pension alimentaire (montant total que vous avez reçu ou recevrez en 2014 pour vous-même ou le cas échéant, pour votre ou vos enfants)	0,00 \$	✓
⑦ Revenus de placements (intérêts, dividendes et gains en capital), de succession, de fiducie ou de donation	0,00 \$	✓

13. À la fin de votre demande d'aide financière, il vous sera demandé de déclarer sur votre honneur que les renseignements fournis sont exacts et complets. Vous inscrivez « oui » s'ils le sont et vous cliquez sur « Envoyer votre demande ».

Attention!

En vertu de la Loi sur l'aide financière aux études, vous avez l'obligation de nous aviser de tout changement qui se produit au cours d'une année et qui pourrait influencer sur le montant d'aide financière qui vous est accordé.

Un dossier à jour comportant des données exactes pourrait vous éviter bien des inconvénients, tels que la suspension des versements prévus, l'obligation de rembourser immédiatement une aide versée en trop, et la non-admissibilité au Programme de prêts et bourses et au Programme de prêts pour les études à temps partiel pour une période d'au moins deux ans.

Déclaration sur l'honneur

Je, [REDACTED], dont le code permanent est [REDACTED], déclare que tous les renseignements fournis sont exacts et complets.

Je le déclare. ☒ Oui ☐ Non

Liste des sections terminées

[Page précédente](#)
[Quitter](#)
[Page suivante](#)


 © Gouvernement du Québec, 2014

14. Une page sera ensuite générée. Lisez-la attentivement, car c'est sur cette page que vous verrez si vous devez compléter des documents téléchargeables à l'AFE et/ou si un membre de votre famille (conjoint, mère, père, etc.) doit lui aussi aller sur le site www.afe.gouv.qc.ca et remplir une déclaration de conjoint/père/mère afin de déclarer ses revenus. Si c'est le cas, il devra suivre le même processus que vous (se créer un dossier Internet, cliquer sur **Formulaire temps plein** et choisir **Déclaration**).

hs.gouv.qc.ca/pls/afep01/C17010202_PKG_INIT_SECURITE_2004_PRC?PVA_langue=FM&PVA_TYPE_INTRV=&PVA_MESG=

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Identification
 Accueil Nous joindre
 Aide financière aux études

Jeudi 11 mai 2017 Imprimer

Connexion aux Services en ligne

Identifiez-vous pour accéder aux Services en ligne de l'Aide financière aux études. Si vous utilisez nos services en ligne pour la première fois, cliquez sur Nouvelle inscription.

Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur Mot de passe oublié.

Si vous voulez modifier votre mot de passe, cliquez sur Mot de passe oublié.

Pour plus d'information sur les programmes d'aide financière aux études, consultez le site afe.gouv.qc.ca.

Sélectionnez votre profil ?

Faites votre choix

- Étudiant
- Conjoint
- Père
- Mère
- Répondant (immigration)

Code permanent ?

Mot de passe

[Quitter](#) [Soumettre](#)

[Nouvelle inscription](#)

[Mot de passe oublié?](#)


 © Gouvernement du Québec, 2017

Selon les renseignements scolaires figurant dans la présente demande d'aide financière, vous devriez produire une demande d'aide financière pour les années indiquées. Veuillez toutefois ignorer ces messages si vous avez déjà produit une telle demande pour les années indiquées.

Vous devrez remplir le formulaire *Demande d'aide financière 2015-2016* afin de recevoir une aide financière pour les mois d'études postérieurs au mois d'août 2015.

Déclaration requise

Ma conjointe ou mon conjoint doit remplir une déclaration de conjoint.

Documents requis

Vous devez nous faire parvenir un ou des documents pour chacune des situations présentées ci-dessous. Afin de connaître le ou les documents dont nous avons besoin, cliquez sur le bouton *Documents* associé à chaque situation. Des renseignements importants relatifs à ce ou ces documents y sont indiqués au besoin.

N'envoyez pas de documents autres que ceux exigés. Les documents obligatoires doivent nous être transmis avant le 20 novembre 2014.

Liste des situations :

- Je suis ou j'ai été le parent biologique ou adoptif d'un enfant.
[Documents](#)
- Je vis avec un conjoint de fait (du sexe opposé ou du même sexe) et un enfant (le mien ou celui de ma conjointe ou de mon conjoint) habite avec nous.
[Documents](#)
- J'ai au moins un enfant biologique ou adoptif qui est à ma charge et qui habite avec moi.
[Documents](#)

*** Si vous êtes la mère ou le père d'un enfant et que vous vivez avec l'autre parent biologique de l'enfant, vous n'avez qu'à envoyer une photocopie du certificat de naissance de l'enfant (et non pas le formulaire Déclaration de statut familial qui s'adresse aux familles monoparentales ou recomposées).**

12. Si vous devez fournir des documents à l'aide financière, suivez les instructions de téléchargement pour le faire. Assurez-vous de la qualité de numérisation de vos documents et que ceux-ci respectent la taille maximale.

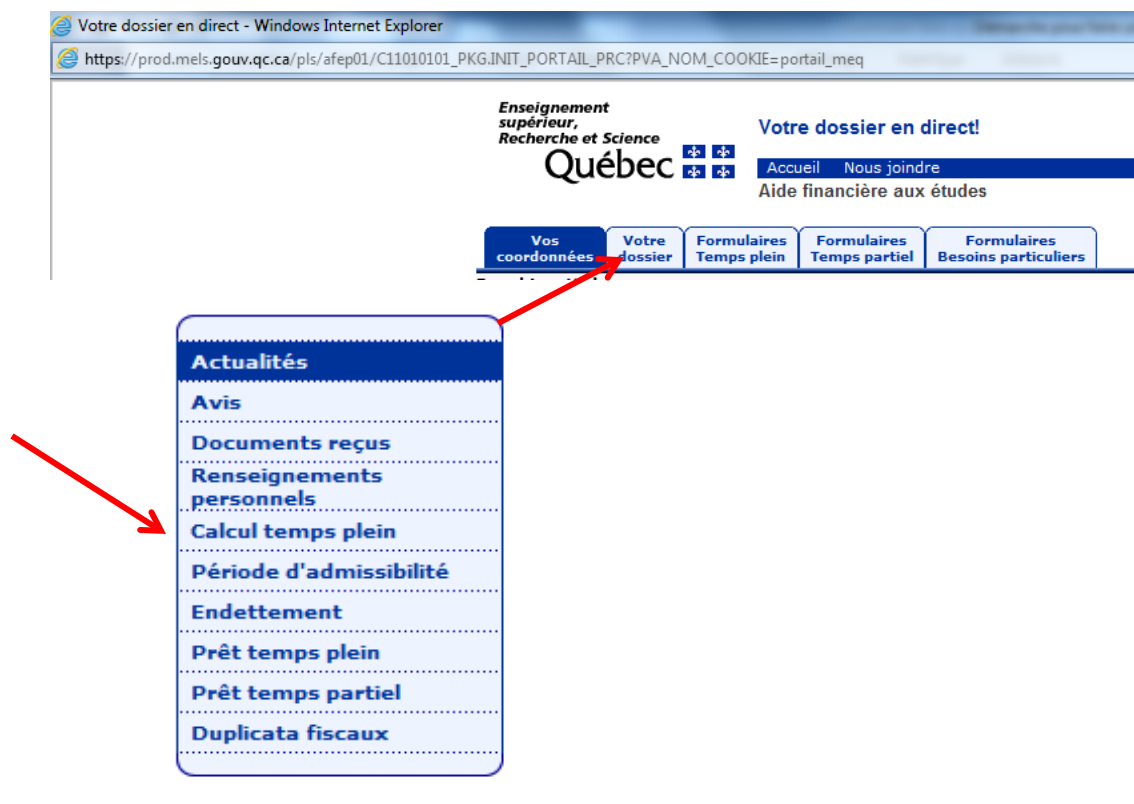
D'abord, on doit choisir un dossier en attente de traitement.

Ensuite, il convient de prendre en note le nom exact des formulaires ou des pièces justificatives qui doivent être transmis. L'utilisateur sera ainsi en mesure de réunir sur son ordinateur puis de déposer directement dans son dossier les versions numériques de tous les documents requis.

Finalement, on doit accéder à l'affichage qui permet de déposer un document.

* Votre demande ne sera traitée que lorsque TOUS les documents exigés et que toutes les déclarations requises (conjoint, père, mère, etc.) auront été fournis. Si aucun document et aucune déclaration ne sont exigés, vous n'avez qu'à attendre que le processus suive son cours.

13. Il vous faut maintenant attendre que votre dossier soit traité et que la réponse, si vous êtes admissible ou non, vous soit transmise. Ensuite, un **Relevé de calcul** vous sera envoyé, via votre dossier Internet de l'AFE. Ce relevé vous indiquera combien vous recevrez en prêts et en bourses pour l'année d'attribution. Vous pourrez le consulter en cliquant sur « Votre dossier », puis sur « Calcul temps plein » (prévoir quelques semaines d'attente à partir du moment où tous vos documents auront été envoyés avant de recevoir le relevé de calcul).



14. L'étape suivante consiste à attendre votre certificat de garantie. Un avis envoyé par courriel vous indiquera qu'il a été déposé dans votre dossier. Vous devrez suivre les indications pour télécharger ce document, l'imprimer et vous rendre à votre **institution bancaire** avec ledit document. Ce dernier leur certifiera que le gouvernement vous prêtera des sous pour vos études. Quand ce document a été déposé à votre institution financière, vous n'aurez qu'à attendre votre premier versement de prêts et bourses, qui se fera directement dans votre compte.

Vous avez besoin d'aide?

Prenez rendez-vous via :
Mes Services Omnivox – Prise de rendez-vous
– Aide financière aux études
Ou présentez-vous au F-150!